

Madame

V^{re} Alti. aura souverainne des remonstrances
 qui luy ay faict des inconviniens qui porrient
 sourdre sur les trois pointz que sa mate
 at commandé si expressement estre observés,
 et exécutés / assavoir l'entretènement du concile
 de trente / favoriser les inquisiteurs en leur
 office / et exécuter sans nulle dissimulation
 les placcares / comme Jey faict aussi par
 ma tre respensive a celle de v^{re} Alti.
 sur lesd^s trois points s'adressant tant a moy
 comme a ceux de^u ~~me~~ conseil de mes
 gouvernemens Or madame Jentens que
 despuis que ses ordonances sont este chüütgés
 par ces pais que les subiects ont conceu
 par tout une telle peur et mescontentement
 que legierement ilx porrient estre emens et
 venir en quelque alteration / a quoy le bruit
 qui at courru ^{du duc Erich} comme il faict ancora assavoir



que par commandement de sa mati^e il deuss^e
venir pardeca avecque gran nombre des estrang^{ers}
pour establir l'ingnition et faire executer avec
toute rigueur les placca^{rs}) ne se ~~font~~ ^{aussi} donne
petite occasion / ce que pour mon estab^{lissement}
ay bien voulu advertir a icelle affin que
sa mati^e et v^{ostre} Al^{tesse} y mesent quelque
remede en temps pour eviter toutes les
ordres que a ceste occasion il pourroit venir
comme ne fais doubte que ceulx qui ont
advis que lon mest les choses, estant
possibles, en tel extremite, ne lauront fait
sans y scavoir bon remede, ce qui se
prie a dieu ^{qu'} puisse ester tel comme le
service de sa mati^e et le bien du p^{ays}
le requiert et surce madame baisera
tr^{es} humblement les mains de v^{ostre} Al^{tesse} priant
le createur donner a icelle en sante bonne
vie et longe de Breda ce XVI de may 1566
De v^{ostre} Al^{tesse} Tr^{es} humble serviteur
Guille de Nassau



A Madame

